



Chers parents,

Pour la 3^{ème} année consécutive, le portail famille qui vous est proposé vous offre un espace personnel et sécurisé pour effectuer vos démarches concernant l'accueil de votre enfant à la restauration scolaire, au périscolaire et au centre de loisirs.

En quelques clics, vous pourrez désormais :

- gérer votre fiche famille
- consulter l'agenda des activités de votre enfant et transmettre vos demandes d'inscriptions...
- suivre vos factures et accéder au paiement en ligne.

Cette plaquette a pour objectif de vous présenter les principales nouveautés : le dossier unique, le portail enfance et le paiement en ligne.

Nous voulons ainsi développer un service public efficace et moderne répondant à vos attentes.

Avec pour seul objectif : vous simplifier la vie !

Le Maire,
Franck DHERSIN



Centre Socioculturel Saint-Exupéry
(Antenne Nord)
Rue Paul Claudel
59229 TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Jours	Période scolaire	Période de vacances scolaires
Lundi	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Mardi	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Mercredi	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h
Jeudi	14h-18h	9h-12h/14h-17h
Vendredi	9h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h

Ouverture Mairie déléguée : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h et samedi de 10h-12h

- Par téléphone : 03 28 58 73 02
- Par courriel : contactcsc@ville-tcv.fr
- Par correspondance : via le portail www.ville-tcv.fr

Votre commune vous simplifie la vie



DÉCOUVREZ-LE

- Dossier unique
- Portail Enfance Jeunesse
- Paiement en ligne



LE DOSSIER UNIQUE

- Un seul dossier pour toute la famille
- Un seul dossier pour l'ensemble des activités municipales concernant votre enfant de 3/12 ans

Ce dossier est à votre disposition au niveau de l'accueil des deux mairies, des antennes du centre socioculturel ou en téléchargement sur le site internet : www.villedeteteghem.fr et à compter du 1^{er} septembre sur le site www.ville-tcv.fr

Pièces à fournir avant toute inscription :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Certificat de responsabilité civile ou scolaire
- Copie du PAI si l'enfant en possède un
- Copie de l'attestation CAF avec N° et quotient familial
- Copie de l'attestation de sécurité sociale (numéro et nom du bénéficiaire)
- Copie du jugement de divorce (partie où est stipulé le nom du parent ayant la garde de l'enfant)
- Copie des vaccinations, certificat médical en cas de problèmes de santé uniquement

Avant toute nouvelle inscription et avant d'accéder aux services en ligne ce dossier doit être remis obligatoirement à l'antenne nord du centre socioculturel pour Tétèghem et en mairie déléguée pour Coudekerque-Village. Ce dossier est valable pour une année scolaire (septembre à août).

A la réception de ce dossier, un identifiant et un mot de passe vous seront remis en main propre. Ces derniers vous permettront de réaliser vos réservations en ligne via le portail enfance jeunesse.
Date de retour du dossier : au plus tard le 21 août 2019.

Un dossier de réactualisation sera envoyé aux familles chaque année pour mettre à jour les données recueillies lors de la première inscription.

LE PORTAIL ENFANCE JEUNESSE

- Outil de communication et de gestion moderne et innovant
- Un accès disponible de chez vous 7j/7 et 24h/24

Cet outil permet d'accéder simplement aux démarches liées à la réservation des services périscolaires et extrascolaires de votre enfant.

C'est une étape obligatoire avant l'accueil de vos enfants. Pour permettre son fonctionnement, il est indispensable de nous indiquer dans le dossier unique une adresse mail valide.

Ce portail permet la réservation des services suivants :

- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire matin et soir (Cf. plaquette rentrée scolaire)
- Les ALSH des mercredis
- Les ALSH des petites vacances (Février, Avril, Toussaint) et des vacances d'été (3/12 ans)

Il vous permettra :

- D'inscrire votre enfant aux services municipaux et d'effectuer tout au long de l'année vos réservations et annulations (en respectant les délais définis)
- De mettre à jour vos données personnelles
- De visualiser et de régler vos factures mensuelles
- De consulter les plannings et échanger avec le service enfance

Date de retour : pour la première semaine scolaire, les inscriptions en ligne doivent être faites impérativement avant le 25 août 2018 pour les différents services.

1. Rendez-vous sur le site internet de la ville

2. Cliquez sur l'onglet « Portail famille »

3. Pour accéder à votre compte famille, il vous faudra renseigner votre identifiant et mot de passe (remis une fois votre dossier unique déposé)
Une notice d'utilisation de ce portail est téléchargeable via le site internet.

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, un accompagnement est proposé par le centre socioculturel jusqu'au 31 juillet 2019.

LE PAIEMENT EN LIGNE

- Un seul lieu de facturation
- Une facturation au mois

Pour vous faire gagner du temps, un seul lieu pour régler vos factures avec des moyens de paiements variés.

Une seule facture sera établie regroupant l'ensemble des activités suivantes : garderie périscolaire, restauration scolaire, ALSH des mercredis, accompagnement scolaire et ALSH des vacances scolaires.

Le paiement se fera à terme échu c'est-à-dire après service fait. Chaque mois, vous recevrez un mail pour vous informer que votre facture est consultable sur votre « compte famille ».

Vous avez plusieurs possibilités de paiement de la facture ; munissez-vous obligatoirement de votre bordereau :

- Par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes enfance à déposer aux accueils des deux mairies ou à l'antenne nord du centre socioculturel
- En espèces (uniquement à l'antenne nord du centre socioculturel)
- En chèques vacances (uniquement à l'antenne nord du centre socioculturel)
- Sur le portail famille par carte bancaire (TIPI Régie)

Pour rappel, à la réception de votre facture, vous avez trois semaines pour régler le montant. Au-delà de ce délai, nous transmettrons les factures impayées pour recouvrement au Trésor Public.